



D.2017.11.22 1.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 22 Novembre 2017

1 – TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

1.1 – 3^{ème} Ligne de Métro - Marché n° M3 2017 0014 M : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les dossiers de procédures administratives : autorisation de signer le marché avec le groupement Egis Structures et Environnement/Arcadis.

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux novembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'au point 2.3)	Absent-Excusé (à/c du point 3.1)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Del Borrello à/c du point 8.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (pouvoir M. Grass à/c du point 3.1)	
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express.

Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT n° 2017-1060 la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express.

Le présent marché concerne l'élaboration des dossiers de procédures administratives, la contribution à la conception environnementale du projet et l'assistance pour l'instruction des procédures relatives à l'opération de réalisation de la 3ème ligne de métro de Colomiers à Labège, ces missions se décomposant en trois parties techniques :

- Mission A – Participation à l'élaboration du projet et en particulier à la conception des mesures compensatoires, pilotage et gestion des échanges avec les maîtres d'œuvre (MOEs)
- Mission B – Elaboration de l'étude d'impact globale, du dossier d'enquête publique préalable à la DUP – DEUP - et des dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme ; assistance à la SMAT pour les échanges avec les services instructeurs puis l'instruction de la procédure
- Mission C - Elaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale – DDAE - au titre des articles art. L. 181-1 à L. 181-31 du code de l'environnement ; assistance à la SMAT pour les échanges avec les services instructeurs puis l'instruction de la procédure

Ce marché est conclu pour une durée de 36 mois.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 67 et 68 du décret n° 2016-360 en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 18 août 2017 aux publications du BOAMP, du JOUE et publié sur le site de Tisseo.fr.

La date limite de réception des offres était fixée au 27 septembre 2017.

Quatre (4) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Les offres ont été ouvertes le 28 septembre 2017.

Le **21 novembre 2017**, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie et a agréé les candidatures suivantes :

- **Ingerop Conseil & Ingénierie/Biotope/Vibratec/Groupe Gamba**
- **Artélia Ville et Transport/Gamba acoustique**
- **Egis Structures et Environnement/Arcadis**
- **Edeis/Groupe Gamba.**

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **21 novembre 2017**, attribué le marché au groupement **Egis Structures et Environnement/Arcadis** pour un montant de **1.297.400,00 € HT**.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171123-20171122-1-1D- DE Date de télétransmission : 23/11/2017 Date de réception préfecture : 23/11/2017
--

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° M3 2017 0014 M avec le groupement **Egis Structures et Environnement/Arcadis**.

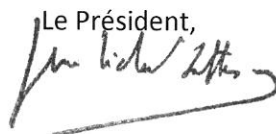
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec le groupement **Egis Structures et Environnement/Arcadis**, le marché n° M3 2017 0014 M pour l'élaboration des dossiers de procédures administratives, la contribution à la conception environnementale du projet et l'assistance pour l'instruction des procédures relatives à l'opération de réalisation de la 3ème ligne de métro de Colomiers à Labège, pour un montant de **1.297.400,00 € HT**.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES